



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER
AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, le directeur général de ladite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner, lundi le 6 juin 2022 à 19 h 30 à l'endroit ordinaire des séances du conseil au 5655, route 112 Ascot Corner. Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Demande numéro 2022-05-0001, produite le 2022-05-09, ayant pour effet :

D'autoriser le rehaussement du garage existant pour aménager un logement (Pavillon secondaire) dans un 2^e étage apparent allant ainsi l'encontre des normes du Règlement de zonage 642.

Identification du site concerné :

573, chemin Biron, lot numéro 1 384 364
Cadastre du Québec
Municipalité d'Ascot Corner
Circonscription foncière de Sherbrooke

Lors de cette séance toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ àAscot Corner.....ce.....19^e....jour.....de mai
de l'an deux mille vingt-deux.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le 19^e jour de mai 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^e jour de mai 2022.

Directeur général et secrétaire-trésorier